

*Impôt sur le revenu—Loi*

qu'aura le bill C-56. Mais je voudrais surtout dire ce qu'on a pensé de la modification de la taxe de vente.

Les Canadiens en général se sont rendu compte que le gouvernement avait fait preuve d'incompétence dans sa façon de proposer cette mesure. Il se sont également rendu compte que le gouvernement a encore une fois accordé un traitement spécial à une ou plusieurs provinces, un traitement que la plupart d'entre nous jugent mal avisé. Troisièmement, il saute aux yeux que la façon d'appliquer cette réduction de la taxe de vente au Québec s'attaque aux défavorisés, ce que, là encore, les Canadiens n'apprécient guère. Quatrièmement, et il n'y a pas de quoi nous étonner, le bill est un empiètement sur les droits d'une ou de plusieurs provinces du Canada. C'est, là encore, une chose qui nous répugne.

Bref, la plupart des Canadiens désapprouvent fortement ces quatre aspects du bill. Aux prochaines élections, le gouvernement se rendra compte de ce que les Canadiens pensent d'une pareille mesure.

Je ne m'étendrai pas plus longuement sur cet aspect mais vous parlerai d'un élément de l'impôt sur le revenu du bill à l'étude sur lequel on insiste très peu, et qui concerne la fiscalité des particuliers et des sociétés. Le principe n'est pas nouveau en soi, mais il n'a pas encore été appliqué au Canada.

J'aimerais faire ce soir un bref exposé en mon nom personnel et pas nécessairement au nom de mon parti car nous n'avons pas suffisamment discuté de la question pour en faire une politique du parti.

En tant que députés nous devrions examiner plus attentivement cet aspect du régime fiscal canadien qui concerne les particuliers et les sociétés et essayer de cerner le problème qui est probablement à la racine même des difficultés que nous éprouvons avec l'inflation, la faible productivité, le commerce extérieur anémique et le reste. Je me propose de démontrer que beaucoup de ces problèmes résultent en grande partie de l'inefficacité de notre régime fiscal.

Pour bien comprendre notre problème de fiscalité, il faut remonter quelque peu en arrière. Lorsqu'on a érigé en institution le prélèvement des impôts, c'est-à-dire à une époque relativement récente, ceux-ci étaient destinés au financement de services essentiels. Ces impôts étaient prélevés tant auprès des sociétés que des particuliers. Pour les particuliers, les impôts en question étaient prélevés d'abord et avant tout pour permettre au gouvernement d'assurer certains services, comme ceux relatifs à l'immigration, à la défense nationale et à la politique extérieure, et d'autres services qui doivent être nécessairement assurés, au nom des citoyens, par un organisme constitué tel le gouvernement.

Nous sommes loin d'en être demeurés là. De nos jours, le gouvernement, notamment celui que nous voyons ici en face de nous, ne se contente plus d'exercer ces pouvoirs. Il veut sans cesse en accaparer de nouveaux. Il a étendu sa mainmise à toutes sortes d'autres domaines, et il va jusqu'à s'ingérer dans votre vie personnelle, monsieur l'Orateur, et dans celle de tous les Canadiens.

Le gouvernement a prouvé qu'il tenait à tout prix à prendre en charge et à contrôler de 90 à 95 p. 100 des Canadiens, qui sont pourtant en mesure de s'occuper eux-mêmes de leurs affaires et qui n'ont pas besoin du gouvernement pour savoir comment dépenser leur argent. Nous devrions pouvoir prendre

nos décisions nous-mêmes plutôt que de nous en remettre au gouvernement.

Cet empiètement croissant n'est pas uniquement le fait du gouvernement fédéral. De nombreux gouvernements provinciaux et municipaux abusent de plus en plus de leurs pouvoirs de lever des impôts et de dépenser l'argent des contribuables. Personnellement, je désapprouve cet état de choses et je voudrais proposer des mesures pour remédier à la situation. A notre époque, le véritable rôle du gouvernement devrait être de créer un climat de confiance pour les hommes d'affaires et non pas d'exercer un contrôle très serré sur les Canadiens.

Quelle est la situation actuelle au Canada en matière d'impôts? J'ai laissé entendre que la pagaille régnait. Nous avons toutes sortes de problèmes. Je n'ai pas besoin d'apporter un tas de citations à l'appui de mes dires pour en convaincre les députés. Toutefois, j'aimerais en rapporter deux ou trois qui témoignent à l'envi de la situation difficile dans laquelle se trouve notre pays en ce qui concerne son régime fiscal.

Récemment—et cela n'est pas nouveau pour le secrétaire parlementaire que je suis heureux de voir ici ce soir—le rapport de la commission royale d'enquête sur les groupements de sociétés a été rendu public. Bien qu'il contienne quatre cents pages, on n'y parle pas surtout d'impôts. D'autre part, aux pages 310 et 311, le rapport de la Commission royale d'enquête sur les groupements de sociétés traite de fiscalité. Je vais en lire quelques phrases pour montrer ce que cette commission pense de notre régime fiscal actuel.

● (2052)

Après tout ce que nous avons fait valoir dans le présent chapitre, il saute aux yeux que l'épargne, au cours des prochaines années, sera insuffisante pour financer les investissements nécessaires aux entreprises et que les coefficients risque-rendement actuels et prévus demeurent insuffisants pour favoriser l'investissement de capital de risque. Ce problème et d'autres difficultés graves qui assaillent notre économie et ont fait l'objet d'une brève étude au chapitre premier nous inquiètent profondément.

La Commission royale s'inquiète de l'avenir des investissements et craint que le capital de risque ne vienne à manquer. Je crois que nous pouvons résoudre ce problème par un nouveau régime fiscal. Le rapport poursuit:

Nous croyons qu'il y a lieu de remettre davantage en question des facteurs qui, jusqu'ici, étaient considérés comme immuables. Si les problèmes auxquels nous devons faire face sont aussi profondément ancrés que nous le croyons, il nous faudra probablement, pour les résoudre, apporter des changements à l'ensemble de notre dispositif économique. Pour s'attaquer à l'essence même des problèmes, il ne suffira pas d'en considérer superficiellement les effets; nous devons tous être disposés à aller jusqu'à ce qui nous semble actuellement impensable.

Je soutiens que là n'a cessé d'être notre problème, en matière de fiscalité. Il n'y a aucun comité d'un côté ou de l'autre de la Chambre qui s'intéresse vraiment à la fiscalité. Nous n'avons aucun comité dont le nom renferme le mot «impôt.» Aucun parti à la Chambre n'a de comité de ce genre, ce qui montre le peu d'importance que nous accordons à la fiscalité. Néanmoins, la fiscalité a des incidences sur nous tous. Le rapport de cette Commission royale d'enquête affirme que nous devons effectuer des changements fondamentaux et radicaux, si nous voulons que notre économie progresse, et que notre régime fiscal devra être modifié.

Je voudrais vous lire deux ou trois autres phrases qui sont très importantes, car elles traitent bel et bien d'impôts.

Le présent chapitre se prête bien à l'étude du régime fiscal, car un secteur de petites entreprises vraiment sain et solide est l'arme la plus pratique contre la concentration économique, qui est inévitable dans l'économie canadienne et constitue une menace constante à la concurrence sur le marché.